

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le six mars deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Sébastien VITALI procuration à Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID procuration à Marie-Thérèse LACOMBE, Audrey ROUFFIAC procuration à François COLLADO

Nombre de présents : 16

Date de convocation : 6 mars 2023

Secrétaire de séance : François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

01 01 2023 : Compte administratif 2022 de la commune :

Monsieur Le Maire présente le compte administratif pour l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2022	TOTAL 2022
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		664 477,39 €	664 477,39 €
RECETTES	1 527 698,07 €	808 052,87 €	2 335 750,94 €
Solde	1 527 698,07 €	143 575,48 €	1 671 273,55 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		451 174,21 €	451 174,21 €
RECETTES	143 917,68 €	172 021,87 €	315 939,55 €
Solde	143 917,68 €	- 279 152,34 €	- 135 234,66 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 664 477,39 €

Recettes : 2 335 750,94 € (dont 1 527 698,07 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 1 671 273,55 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 451 174,21 €

Recettes : 315 939,55 € (dont 143 917,68 € d'excédent reporté)

soit un résultat déficitaire de clôture de - 135 234,66 €

3- Restes à réaliser 2022 reportés sur l'exercice 2023

Dépenses : 12 864,54 €

Recettes : 121 729,00 €

Solde des restes à réaliser : 108 864,46 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2022 et l'ensemble de ses opérations tel que présenté en annexe de la présente délibération.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2023 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 12 864,54 €

Recettes : 121 729,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

François COLLADO



Le Maire,

Patrice DELHEURE

